

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL
DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES
DE L'ARGONNE CHAMPENOISE**

NOMBRE DE MEMBRES

| Afférents au CONSEIL | En exercice | Qui ont pris part à la Délibération |
|-------------------------|----------------|--|
| 84 | 84 | 53 |

Séance du 30 juin 2022

| Date de la convocation |
|------------------------|
| 24 juin 2022 |

L'an deux mille vingt-deux et le trente juin à 20 h 00, le Conseil de la Communauté de Communes de l'Argonne Champenoise, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans la Salle du Quartier Valmy - Allée des Cuirassiers, sous la présidence de Monsieur Bertrand COUROT.

Présents : Vincent LEFEVRE, Vincent ROUVROY, Philippe GILLE, Nicolas LEROUGE, Jean NOTAT, Patrick CAPPY, Alain CLAUSE, Régis PIOT, Michel BONTEMPS, Jean-Michel COLLIGNON, Myriam RICARDE, Luc MARTINEZ, Antoine BOURGUIGNON, Sébastien DUHAL, Agnès BLANCHET, Frédéric JACQUOT, Dominique PATIZEL, Thierry BUSSY, Arnaud PERCHERON, Pierre LABAT, Denis SENARD, Martine CHABANIER, Pascal ROTH, Xavier VERTUYFT, Bruno BORTOLOMIOL, Paulo CRESPO, Christian LEMERY, Daniel GOUELLE, Claudine COLIN, Lucie KIEMA, Lydie SERVAIS, Bertrand COUROT, Sylvain DRUET, François GOULET, Jean-Marc VERDELET, Jean-Pierre COLINET, Cédric FRANCOIS, Gérard MONFROY, Michel CURFS, François MARMOTTIN, Dominique SCHNEIDER, Christian COYON, Sandy CRETE, Jean-Claude NASSOY, Jean-Pierre GOBILLARD

Représentés : Francis LELONG par Antoine BOURGUIGNON, Aurore LECROCQ par Lydie SERVAIS, Michel LONCHAMP par Dominique SCHNEIDER, André LOUIS par Dominique SCHNEIDER, Jean-Pierre LOUVIOT par Lydie SERVAIS, Marcel NOTAT par Sylvain DRUET, Annie VALLET par Claudine COLIN, Jacky FAVRE par Gérard MONFROY

Excusés : Jacques TILLOY, Nathalie ROSTOUCHER, Frédéric BAUDART, Franck ZENTNER

Absents : Sylvie VERT, Gérard MARCOUX, Jean-Pierre CHAPRON, Maxime DAUSSEUR, Philippe BOUCHEZ, Guillaume ACHARD-COROMPT, Maryse SEIGNIER, Alain LEMAIRE, Hubert ROTH, Gérald THENAULT, Gilles FRANCOIS, Claude DOMMARTIN, Patrice GEANT, Benoît MACHINET, Richard ROKITOWSKI, Catherine COLLOT, Fabrice BRUAUX, Patrice ROTH, Rada BASTA, Bénédicte CREMMER, Sylvain GUILLAUME, Lucy MESSEHIQ, Gérard SUDRAUD, Mireille CAMUS, Imane EL HAMRAOUI, Joël BATY, Daniel JANSON
Monsieur Michel CURFS a été nommé secrétaire.

N° et Objet de la Délibération

D_2022_071 Tarif Club Ado

La structure MOSAÏC va proposer à partir de cet été des actions à destination des jeunes 12-17 ans dans le cadre d'un club Ado, il convient en complément de l'adhésion de fixer une participation pour ces activités :

- 2 euros** pour une demie journée ou soirée,
- 4 euros** pour une action sur la journée entière,
- 15 euros** par jour pour un séjour.

Cette participation sera encaissée via la régie de MOSAÏC.

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- Valide les tarifs proposés par la structure MOSAÏC
- Autorise le Président à signer tout document afférent à cette affaire

Le 01 juillet 2022
le Président,
Bertrand COUROT.



| |
|--|
| Acte rendu exécutoire après dépôt en Préfecture le <u>01/07/2022</u> et publié ou notifié le ___ / ___ / 20___ |
|--|

| |
|---|
| Sous Préfecture de Ste-Ménéhould Date de réception de l'AR: 01/07/2022 051-200042703-20220630-D_2022_071-DE |
|---|

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL
DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES
DE L'ARGONNE CHAMPENOISE**

NOMBRE DE MEMBRES

| Afférents au CONSEIL | En exercice | Qui ont pris part à la Délibération |
|-------------------------|----------------|--|
| 84 | 84 | 58 |

Séance du 21 décembre 2021

| |
|-------------------------------|
| Date de la convocation |
| 14 décembre 2021 |

L'an deux mille vingt-et-un et le vingt-et-un décembre à 20 h 00, le Conseil de la Communauté de Communes de l'Argonne Champenoise, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans la Salle du Quartier Valmy - Allée des Cuirassiers, sous la présidence de Monsieur Bertrand COUROT.

Présents : Gilles SCHELFHOUT, Vincent ROUVROY, Philippe GILLE, Sylvie VERT, Nicolas LEROUGE, Gérard MARCOUX, Jean-Pierre CHAPRON, Jean NOTAT, Patrick CAPPY, Alain CLAUSE, Régis PIOT, Philippe BOUCHEZ, Myriam RICARDE, Luc MARTINEZ, Geoffrey SEIGNIER, Antoine BOURGUIGNON, Sébastien DUHAL, Agnès BLANCHET, Frédéric BAUDART, Franck ZENTNER, Jean-Pierre MIGNON, Frédéric JACQUOT, Dominique PATIZEL, Thierry BUSSY, Arnaud PERCHERON, Valérie DUGOIS, Arnaud GARCIA, Pascal ROTH, Xavier VERTUYFT, Bruno BORTOLOMIOL, Véronique CUIF, Daniel GOUELLE, Bénédicte CREMMER, Lydie SERVAIS, Bertrand COUROT, Sylvain DRUET, François GOULET, Jean-Pierre LOUVIOT, Marcel NOTAT, Jean-Marc VERDELET, Jean-Pierre COLINET, Cédric FRANCOIS, Jacky FAVRE, Gérard MONFROY, Michel CURFS, Dominique SCHNEIDER, Christian COYON, Martine ARTOLA, Daniel JANSON

Représentés: Francis LELONG par Antoine BOURGUIGNON, Christian LEMERY par Christian COYON, Rada BASTA par Bertrand COUROT. Claudine COLIN par Lydie SERVAIS, Lucie KIEMA par Jean-Pierre LOUVIOT, Aurora LECROCCQ par Lydie SERVAIS, André LOUIS par Bertrand COUROT. Annie VALLET par Jean-Pierre LOUVIOT, François MARMOTTIN par Dominique SCHNEIDER

Excusés: Guillaume ACHARD-COROMPT

Absents: Jacques TILLOY, Maxime DAUSSEUR, Michel BONTEMPS, Benoît ROTH, Nathalie ROSTOUCHER, Alain LEMATRE, Hubert ROTH, Gérald THENAULT, Gilles FRANCOIS, Claude DOMMARTIN, Patrick DESINGLY, Patrice GEANT, Benoît MACHINET, Richard ROKITOWSKI, Catherine COLLOT, Fabrice BRUAUX, Patrice ROTH, Sylvain GUILLAUME, Michel LONCHAMP, Lucy MESSEHIQ, Gérard SUDRAUD, Mircille CAMUS, Imanc EL HAMRAOUI, Joël BATY, Jean-Claude NASSOY
Monsieur Jean NOTAT a été nommé secrétaire.

| |
|--|
| N° et Objet de la Délibération |
| D_2021_162 Validation des tarifs centre social Mosaic |

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu les statuts de la Communauté de Communes de l'Argonne Champenoise notamment la compétence « Animation de la vie sociale – Création et gestion d'un centre social communautaire »

Considérant qu'il convient de fixer les tarifs s'appliqueront au sein du centre social MOSAIC pour l'année 2022 comme suit :

- L'adhésion à Mosaic est fixée à 8 euros par famille et 4 euros pour les personnes seules/adolescents.
Exceptionnellement pour une meilleure gestion financière de la régie, l'adhésion sera valable 18 mois, soit du 1^{er} janvier 2022 au 31 août 2023. Ensuite les tarifs seront appliqués pour une année (1/09/2023 au 31/08/2024).

- La mise à disposition des salles Mosaic (convention) :
Tarif de mise à disposition de l'espace d'animation : 3€ de l'heure
Tarif du bureau partenaire et salle de réunion : 5€ la demie journée et 10€ la journée

- Les déplacements : Prise en charge par la CCAC de 25% des frais de transport, des billets, guides, etc., donc 75% à la charge des participants (maintien des règles de calcul appliqué par la ville de Sainte Ménéhould). L'aide de la CAF pourrait être obtenue dans le cadre des déplacements organisés et se traduirait ainsi 50% pour les participants et 50% de frais de fonctionnement de la mise en place.

- Les non-adhérents ne pourront pas bénéficier des aides de la CAF. Dans ce cas, et pour les déplacements ouverts à tous, la CCAC prendra en charge 15% des billets.

| |
|---|
| Sous Préfecture de Ste-Ménéhould Date de réception de l'AR: 22/12/2021 051-200042703-20211221-D_2021_162-DE |
|---|

- Club numérique : 30€ l'année + adhésion
- Atelier cuisine : 2€ participation demandée par personne par atelier (achat des denrées)
- Utilisation de l'imprimante 3D : - 0,50€/g (devis établi avant l'impression)
 - atelier découverte de l'imprimante 3D : 1€

Le Conseil communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- Valide les tarifs présentés ci-dessus l'année 2022

Le 22 décembre 2021
le Président,
Bertrand COUROT.

Acte rendu exécutoire
après dépôt en Préfecture
le ___ / ___ / 20___
et publié ou notifié
le ___ / ___ / 20___

Sous Préfecture de Ste-Ménéhould
Date de réception de l'AR: 22/12/2021
051-200042703-20211221-D_2021_162-DE